



## FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ASSISTANT·E·S DU SERVICE SOCIAL « NOUS VOULONS CONSERVER LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DE NOTRE TRAVAIL »

Autoritairement, et sans consultation ou information préalable des représentant.e.s des personnels, le projet de décret de reclassement en catégorie A de la filière sociale retire la reconnaissance de la pénibilité des Assistant.e.s de Service Social travaillant dans les services de soins de la Fonction Publique Hospitalière.

La conséquence est que dès le 1er février 2019, ces agents ne pourront plus prétendre à un départ anticipé à la retraite, au titre de la catégorie active, et devront travailler plus longtemps.

Aucune modification des conditions de travail ne peut justifier ce choix unilatéral.

De nombreuses motions des personnels sont remontées contre ce dispositif.

En Amont du CSFPH de la 26 juin 2018 la CGT, avec toutes les organisations syndicales, a demandé le retrait de ce dispositif, et réclamé la reconnaissance des services actifs pour toutes les professions qui en ont été arbitrairement privées. **Devant le maintien du texte en l'État, la CGT a décidé de ne pas siéger au CSFPH ce matin.**

Le quorum n'étant pas atteint celui-ci sera convoqué ultérieurement, ce qui laisse plus de temps aux personnel.le.s de montrer son mécontentement.

*Montreuil, le 26 juin 2018*

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

40

Tél : 01.55.82.87.88  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr